

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 24 septembre 2019. La tenue de cette séance découle de l'ajournement de la séance ordinaire du 10 septembre 2019.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Yanick Baillargeon	Maire de La Doré
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Lucien Boivin, préfet et maire de Saint-Prime.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Lucien Boivin débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-223

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-224

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour

Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 10 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-225

Sujet : Approbation règlement n° 2019-02 – Municipalité de Saint-André

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-02 de la Municipalité de Saint-André ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé, modifié par le règlement n° 258-2018, et pour modifier les limites de la grande affectation agricole dans le secteur de la rue Lamy pour une grande affectation de villégiature.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-226

Sujet : Approbation règlement n° 2019-03 – Municipalité de Saint-André

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-03 de la Municipalité de Saint-André ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-03 de manière à assurer la concordance au règlement n° 2019-02 modifiant le plan d'urbanisme et d'apporter diverses modifications de bonification.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-227

Sujet : Approbation règlement n° 2019-04 – Municipalité de Saint-André

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-04 de la Municipalité de Saint-André ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-03 de manière à assurer la concordance au règlement n° 2019-02 modifiant le plan d'urbanisme et d'apporter diverses modifications de bonification.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-228

Sujet : Approbation règlement n° 2019-05 – Municipalité de Saint-André

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-05 de la Municipalité de Saint-André ayant pour objet de bonifier le règlement de construction n° 2018-05 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelées ou en rangée et contiguës, les sous-sols et caves, les raccordements de drains, les avertisseurs, les chantiers de construction et la fortification des constructions.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-229

Sujet : Approbation règlement n° 2019-06 – Municipalité de Saint-André

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-06 de la Municipalité de Saint-André ayant pour objet de modifier le règlement n° 2018-06 relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-230

Sujet : Approbation règlement n° 2019-07 – Municipalité de Saint-André

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-07 de la Municipalité de Saint-André ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats n° 2018-07 afin d'apporter certains éléments de bonification.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-231

Sujet : Approbation règlement n° 2019-004 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-004 de la Municipalité de La Doré ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé, modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-232

Sujet : Approbation règlement n° 2019-005 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-005 de la Municipalité de La Doré ayant pour objet de modifier le règlement n° 2018-005 relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Point n° 6.1.9 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-233

Sujet : Approbation règlement n° 2019-006 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-006 de la Municipalité de La Doré ayant pour objet de bonifier le règlement de construction n° 2018-004 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelées ou en rangée et contiguës, les sous-sols et caves, les drains de toit et de fondation et la finition de revêtement extérieur.

Point n° 6.1.10 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-234

Sujet : Approbation règlement n° 2019-007 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-007 de la Municipalité de La Doré ayant pour objet de bonifier le règlement de lotissement n° 2018-003 de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains.

Point n° 6.1.11 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-235

Sujet : Approbation règlement n° 2019-008 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-008 de la Municipalité de La Doré ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-02 de manière à assurer la concordance au règlement n° 2019-004 modifiant le plan d'urbanisme en concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé et d'apporter diverses modifications de bonification.

Point n° 6.1.12 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-236

Sujet : Approbation règlement n° 2019-010 – Municipalité de La Doré

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-010 de la Municipalité de La Doré ayant pour objet de modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats n° 2018-006 afin d'apporter certains éléments de bonification.

Point n° 6.1.13 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-237

Sujet : Approbation règlement n° 2019-19 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-19 de la Ville de Roberval visant à modifier son règlement de zonage n° 2018-09 de manière à modifier la définition de « hauteur d'un bâtiment (calcul de la) » retrouvée à l'article 12 : terminologie.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-238

Sujet : Demande d'appui de la Municipalité de La Doré – Desserte en téléphonie cellulaire de la route 167

Attendu la demande d'appui de la Municipalité de La Doré concernant la desserte en téléphonie cellulaire de la route 167;

Attendu la démarche de la Municipalité de La Doré auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour que le dossier de la desserte en téléphonie cellulaire de la route 167 soit ramené dans les priorités à court terme afin d'assurer une sécurité optimale à tous ses usagers;

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la Municipalité de La Doré dans sa démarche auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour que le dossier de la desserte en téléphonie cellulaire de la route 167 soit ramené dans les priorités à court terme afin d'assurer une sécurité optimale à tous ses usagers.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-239

Sujet : Contribution financière – Projet/Augmentation de la possibilité forestière

Attendu que la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a convenu (résolution n° CRP–CA–05-09-19) de déposer une nouvelle demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions qui se termine en octobre 2019, et ce, pour poursuivre le déploiement du plan d'action visant l'augmentation de la possibilité forestière régionale;

Attendu que le projet de 101 000 \$ par année pendant trois ans sera financé à 80 % par l'entremise du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et à 20 % par la Conférence régionale des préfets (CRP);

Attendu que la CRP ne dispose pas des ressources financières pour assumer la mise de fonds du promoteur de 20 % (20 200 \$ par année pendant trois ans);

Attendu qu'il a été convenu de répartir ce montant entre les municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (4 040 \$ par année par MRC);

Attendu que les MRC assument déjà les frais de fonctionnement annuels de la CRP et que ces frais sont admissibles à titre de dépenses au projet FARR;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 4 040 \$ par année pendant les trois prochaines années (2020, 2021 et 2022) à la Conférence régionale des préfets pour assumer une partie de la mise de fonds pour le projet Fonds d'appui au rayonnement des régions et les frais de fonctionnement annuels de la Conférence régionale des préfets.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-240

Sujet : Contrat d'évaluation foncière

Attendu que le contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du TNO de la MRC du Domaine-du-Roy vient à échéance le 31 décembre 2019;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale de la MRC du Domaine-du-Roy à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat d'évaluation foncière des municipalités locales et du TNO de la MRC du Domaine-du-Roy incluant, notamment, les modalités suivantes :

- Le contrat sera d'une durée d'un (1) an, renouvelable pour cinq ans au seul gré de la MRC du Domaine-du-Roy, jusqu'en 2025 inclusivement.
- Les soumissionnaires devront soumettre leur offre pour deux options, soit avec un maintien de l'inventaire du milieu sur une période de six (6) ans, et avec un maintien de l'inventaire du milieu sur une période de huit (8) ans. La MRC du Domaine-du-Roy se réserve le droit de choisir l'option de son choix.

- Aucune exigence pour le soumissionnaire d'avoir un établissement commercial sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-241

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Lucien Boivin
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général